

**Établissement Public Territorial
Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont**

Séance ordinaire du conseil territorial du 28 juin 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n°16_06_28_187

Charte Emploi et Proximité entre l'entreprise « Les Petites Canailles », la Ville d'Ivry-sur-Seine et l'EPT

L'an deux mille seize, le 28 juin à 19h00, les membres du conseil de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, Monsieur Michel Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 22 juin 2016.

	NOM	Présents	Absents	A donné pouvoir à
ABLON-SUR-SEINE	M. Éric GRILLON	X		
ARCUEIL	M. Daniel BREUILLER	X		
	Mme Anne-Marie GILGER-TRIGON	X		
ATHIS-MONS	M. Antoine GUISEPPONE	X		
	Mme Christine RODIER		X	Antoine GUISEPPONE
	M. Pascal PETETIN	X		
	M. Patrice SAC	X		
CACHAN	M. Jean-Yves LE BOUILLONNEC	X		
	Mme Hélène DE COMARMOND	X		
	M. Jacques FOULON		X	Nathalie DINNER
	Mme Edith PESCHEUX	X		
CHEVILLY-LARUE	Mme Stéphanie DAUMIN	X		
	M. Christian HERVY	X		
CHOISY LE ROI	M. Guillaume DIDIER	X		
	M. Patrice DIGUET		X	Didier GUILLAUME
	Mme Isabelle RIFFAUD	X		
	M. Ali ID ELOUALI	X		
	Mme Catherine DESPRES	X		
	M. Tonino PANETTA	X		
FRESNES	M. Jean-Jacques BRIDEY		X	Dominique GIRARD
	Mme Laurinda MOREIRA DA SILVA		X	Hélène De COMMARMOND
	M. Denis HELBLING		X	
	M. Richard DOMPS	X		
GENTILLY	Mme Patricia TORDJMAN	X		
	M. Patrick DAUDET	X		
IVRY-SUR-SEINE	M. Philippe BOUYSSOU	X		
	Mme Marie PIERON	X		
	M. Romain MARCHAND	X		
	Mme Bozena WOJCIECHOWSKI		X	Philippe BOUYSSOU
	M. Mourad TAGZOUT		X	Romain MARCHAND
	M. Pierre CHIESA	X		
	Mme Evelyne LESENS		X	Pierre CHIESA
	Mme Annie-Paule APPOLAIRE	X		
JUVISY-SUR-ORGE	M. Robin REDA		X	Michel PERRIMOND
	M. Michel PERRIMOND	X		
LE KREMLIN-BICETRE	M. Jean-Marc NICOLLE	X		
	M. Jean-Luc LAURENT	X		
	Mme Sarah BENBELKACEM		X	
	Mme Lina BOYAU	X		
L'HAY-LES-ROSES	M. Vincent JEANBRUN	X		
	M. Clément DECROUY		X	Franck LE BOHELLEC
	Mme Françoise SOURD	X		
	Mme Laure HUBERT		x	Françoise SOURD
	M. Pascal NOURY	X		

**Établissement Public Territorial
Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont**

	NOM	Présents	Absents	A donné pouvoir à
ORLY	Mme Christine JANODET	X		
	M. Thierry ATLAN	X		
	Mme Natalie BESNIET	X		
PARAY-VIEILLE-POSTE	M. Alain VEDERE	X		
RUNGIS	M. Raymond CHARRESSON	X		
SAVIGNY-SUR-ORGE	M. Éric MEHLHORN	X		
	M. Daniel GUETTO	X		
	Mme Nadège ACHTERGAELE		X	Sébastien BENETEAU
	M. Sébastien BENETEAU	X		
	Mme Anne-Marie GERARD	X		
THIAIS	M. Richard DELL'AGNOLA		X	Pierre SEGURA
	M. Daniel BEUCHER		X	Virginie MARCHEIX
	M. Pierre SEGURA	X		
	Mme Virginie MARCHEIX	X		
VALENTON	Mme Françoise BAUD	X		
VILLEJUIF	M. Franck LE BOHELLEC	X		
	Mme Annie GRIVOT	X		
	M. Philippe VIDAL		X	
	M. Elie YEBOUET	X		
	Mme Catherine CASEL		X	Annie GRIVOT
	M. Franck PERILLAT-BOTTONET		X	Catherine DESPRES
	M. Dominique GIRARD	X		
	M. Alain LIPIETZ	X		
VILLENEUVE-LE-ROI	Mme Sakina HAMID	X		
	M. Pascal GAGNEPAIN	X		
	Mme Béatrice COLLET	X		
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	Mme Sylvie ALTMAN	X		
	Mme Nathalie DINNER	X		
	M. Alexandre BOYER	X		
	Mme Stéphanie ALEXANDRE		X	Thierry ATLAN
	M. Philippe GAUDIN	X		
VIRY-CHATILLON	M. Jean-Marie VILAIN		X	Laurent SAUERBACH
	M. Laurent SAUERBACH	X		
	Mme Arielle MERRINA		X	Jérôme BERENGER
	M. Jérôme BERENGER	X		
VITRY-SUR-SEINE	M. Jean-Claude KENNEDY	X		
	M. Michel LEPRETRE	X		
	Mme Cécile VEYRUNES-LEGRAIN	X		
	M. Jean-Marc BOURJAC	X		
	Mme Sylvie MONTOIR		X	Françoise BAUD
	M. Hocine TMIMI	X		
	Mme Sarah TAILLEBOIS		X	Jean-Marc BOURJAC
	M. Pierre BELL-LLOCH	X		
	Mme Fabienne LEFEBVRE	X		
	M. Rémi CHICOT	X		
	Mme Isabelle LORAND		X	Michel LEPRETRE
	M. Jacques PERREUX	X		
	M. Alain AFFLATET	X		

Secrétaire de Séance : Monsieur Sébastien BENETEAU

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil du territoire				92
	Présents	Absents	Pouvoirs	Votants
DELIB 167 à 195	60	32	29	89

Établissement Public Territorial Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles modifiée notamment ses articles 11 et 12 ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république et notamment son titre II relatif aux intercommunalités renforcées ;

VU le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'Établissement Public Territorial dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT l'intérêt de favoriser l'emploi local dans le cadre des projets d'implantation d'activités économiques

Après en avoir délibéré, le Conseil territorial, à l'unanimité :

Approuve la Charte Emploi et Proximité entre « Les Petites Canailles », la Ville d'Ivry-sur-Seine et l'EPT 12 Grand Orly – Val de Bièvre – Seine Amont.

Autorise Monsieur le Président l'EPT 12 Grand Orly – Val de Bièvre – Seine Amont à signer ladite Charte et les éventuels avenants afférents.

Fait à Vitry-sur-Seine, le 4 juillet 2016,
Extrait certifié conforme,
Le Président, Michel Leprêtre



Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.

Décision certifiée exécutoire

Transmise en sous-préfecture le :

Publiée dans le prochain recueil des actes administratifs de l'Établissement Public Territorial 12 Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont

Par délégation, Antoine VALBON
Directeur Général des Services

Charte emploi et proximité

Les Petites Canailles Ivry – Ville d'Ivry-sur-Seine – Etablissement public
territorial « Grand Orly – Val de Bièvre – Seine Amont »



L'objet de la Charte Emploi et Proximité est de privilégier la démarche citoyenne des Petites Canailles dans le cadre d'engagements de proximité. Cet engagement se concrétisera notamment par le biais de recrutements de proximité.

Les équipes seront recrutées avec le concours des partenaires locaux de l'emploi, ainsi que la Ville d'Ivry-sur-Seine et l'Établissement public territorial (EPT) « Grand Orly – Val de Bièvre – Seine Amont » sur le principe de la proximité afin de favoriser l'emploi local et de favoriser le rapprochement des habitants de leur lieu de travail.

Les Petites Canailles ont pour ambition de proposer une solution de garde adaptée aux besoins des parents et des enfants, tout en assurant de bonnes conditions de travail aux professionnels. Les postes proposés reposent sur le soin à l'enfant : le métier de créateur de crèches de la société Les Petites Canailles s'appuie sur le respect du rythme de l'enfant et de son individualité, le développement de son autonomie, l'accueil des parents et le respect de l'environnement. Chaque collaborateur, chez Les Petites Canailles, crée une relation de confiance avec les parents et les enfants dont il est référent. Pour mener à bien cette mission, Les Petites Canailles accompagnent chacun des salariés par différents biais. En proposant deux formations par an par personne, tout d'abord, puis en proposant des journées pédagogiques (deux par an également).

Les Petites Canailles, opérateurs de crèches inter-entreprises, ouvriront une crèche à Ivry-sur-Seine en septembre 2016 au sein de l'hôpital Charles-Foix. Une autre crèche a déjà ouvert ses portes à Ivry-sur-Seine depuis novembre 2012, avenue de Verdun, et accueille déjà des familles et collaborateurs Ivryens.

La Ville d'Ivry-sur-Seine souhaite favoriser l'emploi des habitants de son territoire. L'ouverture d'une crèche Les Petites Canailles induit des recrutements, que la Ville souhaite voir se réaliser en priorité localement.

L'EPT Grand Orly – Val de Bièvre – Seine Amont, créé le 1^{er} janvier 2016, succède à la Communauté d'agglomération Seine-Amont. A ce titre, il accompagne les entreprises dans leur développement, conduit des actions en faveur de l'innovation et du développement de nouvelles filières, promeut le territoire auprès des différents partenaires économiques et institutionnels et développe des projets et actions visant à favoriser l'emploi, l'insertion professionnelle et la formation des habitants du territoire.

Souhaitant favoriser les retombées locales du développement économique du territoire, et en particulier l'emploi local, les parties souhaitent s'engager dans la

mise en œuvre d'une Charte Emploi et Proximité.

Les Petites Canailles s'engagent à favoriser le recrutement local des habitants du territoire Grand Orly – Val de Bièvre – Seine Amont, et en particulier des Ivryens :

- En privilégiant la création d'emplois en CDI et à temps complet ;
- En diffusant, à l'EPT « Grand Orly – Val de Bièvre – Seine Amont », et aux partenaires locaux de l'emploi, les besoins en recrutement nécessaires lors de l'ouverture de la crèche et à l'occasion de son développement (augmentation progressive du nombre de berceaux disponibles) ;
- En tenant une session de recrutement sur le territoire ivryen avec l'appui des partenaires locaux ;
- En privilégiant les candidatures locales dans le processus de recrutement ;
- Pour les besoins en recrutement ultérieurs à l'ouverture, en participant aux Forums pour l'emploi ou aux autres initiatives en faveur de l'emploi mises en place ou soutenues par l'EPT Grand Orly – Val de Bièvre – Seine Amont ;
- En accueillant des stagiaires, en particulier des personnes en reconversion professionnelle recommandées par les partenaires locaux de l'emploi, sous réserve de conditions optimales d'accueil ;
- Les Petites Canailles mettront tout en œuvre pour participer à la vie du quartier mais aussi à l'animation de la ville d'Ivry-sur-Seine par :
 - La participation ou le soutien à des événements locaux solidaires, sportifs ou culturels, fédérateurs pour les habitants ;
 - L'implication dans le « Réseau Education », permettant aux différents acteurs éducatifs de se rencontrer régulièrement afin de mieux prendre en compte les besoins exprimés localement par les enfants, les jeunes et leurs familles afin d'envisager collectivement les réponses adaptées ;
 - L'accueil de stagiaires de classe de 3^e des collèges de la Ville d'Ivry-sur-Seine et, le cas échéant, du territoire Grand Orly – Val de Bièvre – Seine Amont (sous réserve du respect des normes en vigueur).

La Ville d'Ivry-sur-Seine s'engage à :

- Accompagner Les Petites Canailles tout au long du processus d'ouverture dans le recrutement des candidats en mettant tout en œuvre pour le faciliter, notamment par le biais de prêts de salles à titre gracieux ;
- Faciliter l'organisation d'une session de pré-recrutement avec, le cas échéant, la mise à disposition de salles sur le territoire communal pour le recrutement des futurs collaborateurs ;
- Permettre aux parents et aux enfants accueillis au sein des crèches Les Petites Canailles Ivry d'accéder aux équipements de la ville : théâtre, ludothèques, médiathèques, piscine municipale...

L'EPT Grand Orly – Val de Bièvre – Seine Amont s'engage à :

- Informer les acteurs locaux de l'emploi des besoins en recrutement de l'entreprise Les Petites Canailles. Les Petites Canailles ont d'ores et déjà transmis les fiches de postes adéquates et profils de postes des candidats concernant l'ouverture de la crèche. Les besoins ultérieurs seront communiqués au fur et à mesure du développement de la crèche ;
- Avec les partenaires locaux de l'emploi, l'EPT s'engage à présenter des candidatures qui respectent au mieux les profils de postes recherchés par Les Petites Canailles ;
- Contribuer à l'organisation, avec les partenaires de l'emploi, d'une session de recrutement permettant à l'entreprise de rencontrer des candidats correspondant aux profils recherchés ;
- À associer Les Petites Canailles, autant que de besoin, aux initiatives favorisant la rencontre entre l'offre et la demande d'emploi, par exemple aux Forums pour l'emploi ou autres manifestations locales ;
- A faire bénéficier Les Petites Canailles de l'offre de services d'accompagnement et d'aide au développement des entreprises mise en place par le biais du Resa, le Réseau des entreprises de Seine-Amont qui s'impliquent.

Signataires

Pour les Petites Canailles

Pour la Ville d'Ivry-sur-Seine

Pour l'EPT Grand Orly – Val de Bièvre – Seine Amont